

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :

2 975 580

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

11 54631

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : A 47 J 43/28 (2012.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 27.05.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 30.11.12 Bulletin 12/48.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : PONDI HA GWENED Société à res-  
ponsabilité limitée — FR.

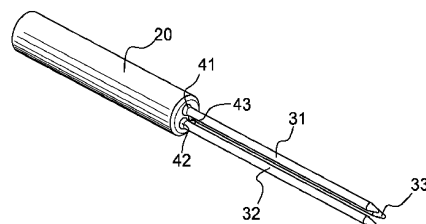
⑦2 Inventeur(s) : MERELLE GILLES.

⑦3 Titulaire(s) : PONDI HA GWENED Société à res-  
ponsabilité limitée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET SCHMIT CHRETIEN.

⑤4 DISPOSITIF POUR PRODUITS ALIMENTAIRES.

⑤7 La présente invention se rapporte à un dispositif pour  
produits alimentaires comprenant un manche caractérisé  
en ce qu'il comporte trois dents reliées audit manche et en  
ce que les centres des intersections des trois dents avec le  
manche constituent les sommets d'un triangle non plat.



FR 2 975 580 - A1



## **DISPOSITIF POUR PRODUITS ALIMENTAIRES**

### **Domaine de l'invention**

5 La présente invention se rapporte au domaine des dispositifs pour produits alimentaires.

La présente invention se rapporte plus spécifiquement à une fourchette comportant trois dents, particulièrement adaptée au roulage des galettes.

### 10 **Etat de la technique**

Les crêpes et les galettes constituent des aliments de consommation courante. On trouve des crêpes sucrées et salées accommodées à divers goûts : au sucre, à la confiture, au chocolat, avec des fruits, de l'œuf, du jambon, du fromage râpé etc.

Souvent, les crêpes servies dans les cafés et les brasseries sont pliées en forme de triangle, mais cela n'est pas toujours pratique.

Il est souvent préférable de rouler les galettes, car une galette roulée est plus simple à déguster. Le roulage de la galette offre une forme plus pratique à son consommateur. Cela permet d'une part de la conserver chaude plus longtemps, et d'autre part de la croquer d'une seule main.

### 25 **Exposé de l'invention**

La présente invention entend remédier aux inconvénients de l'art antérieur en proposant un dispositif permettant un roulage aisé des galettes.

30 A cet effet, la présente invention concerne, dans son acception la plus générale, un dispositif pour produits alimentaires comprenant un manche caractérisé en ce qu'il comporte trois dents reliées audit manche et en ce que les centres des intersections des trois dents avec le manche constituent les sommets d'un triangle non plat.

La répartition des tensions sur une galette lors de son roulage est ainsi améliorée, et on peut donc mieux rouler la galette. De plus, le dispositif selon la présente invention offre une meilleure hygiène : on ne prend pas la galette avec les doigts.

Selon un mode de réalisation, les centres des intersections des trois dents avec le manche constituent les sommets d'un triangle isocèle.

De préférence, le dispositif est en acier inoxydable à usage alimentaire.

Selon un mode de réalisation, les dents sont recouvertes d'un produit anti-adhérent.

Avantageusement, les dents sont recouvertes de Téflon.

Selon un mode de réalisation, l'espacement entre les trois dents est régulier et est compris entre 5 et 8 millimètres.

De préférence, les dents ont une longueur comprise entre 14 et 20 centimètres.

Selon un mode de réalisation, le manche a une longueur comprise entre 14 et 20 centimètres.

Selon un mode de réalisation, le manche a une forme cylindrique.

Selon une variante, les intersections des trois dents avec le manche sont circulaires.

Selon une autre variante, les intersections des trois dents avec le manche sont en forme de carré.

Selon une autre variante, les intersections des trois dents avec le manche sont en forme de rectangle.

## 5 Brève description des dessins

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description, faite ci-après à titre purement explicatif, d'un mode de réalisation de l'invention, en référence aux Figures dans lesquelles :

- 10 • la Figure 1 illustre un dispositif selon la présente invention vu en perspective ;
- la Figure 2 représente un dispositif selon la présente invention vu de côté ; et
- 15 • la Figure 3 est une vue en coupe des trois dents du dispositif selon la présente invention.

## Description détaillée des modes de réalisation de l'invention

Le dispositif 10 selon l'invention, illustré Figure 1, comporte un manche  
20 20 et trois dents 31, 32 et 33.

Les centres des intersections 41, 42, 43 des trois dents 31, 32, 33 avec le manche 20 constituent les sommets d'un triangle non plat.

La Figure 1 illustre le dispositif 10 selon la présente invention vu en  
25 perspective.

La Figure 2 représente le dispositif 10 selon la présente invention vu de côté, et la Figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne A-A des trois dents 31, 32 et 33 du dispositif 10 selon la présente invention.

30

Selon un mode de réalisation, les centres des intersections 41, 42, 43 des trois dents 31, 32, 33 avec le manche 20 constituent les sommets d'un triangle isocèle.

Le dispositif 10 peut par exemple être en acier inoxydable à usage alimentaire.

5 Selon un mode de réalisation, les dents 31, 32 et 33 sont recouvertes d'un produit anti-adhérent, par exemple le Téflon.

Selon un mode de réalisation, l'espacement entre les trois dents 31, 32 et 33 est régulier et est compris entre 5 et 8 millimètres.

10 De même, selon un mode de réalisation, les dents 31, 32 et 33 ont une longueur comprise entre 14 et 20 centimètres et le manche 20 a une longueur comprise entre 14 et 20 centimètres.

15 Dans le mode de réalisation représenté aux Figures 1, 2 et 3, le manche 20 a une forme cylindrique, mais d'autres formes, par exemple une forme parallélépipédique, sont envisageables.

20 Les intersections 41, 42, 43 des trois dents 31, 32, 33 avec le manche 20 sont représentées circulaires sur les Figures 1 et 2, mais elles peuvent également être en forme de carré ou en forme de rectangle.

25 Grâce au dispositif 10 pour produits alimentaires selon la présente invention, il est aisé de rouler des galettes de blé noir ou de froment, ou des crêpes. L'utilisateur du dispositif 10 glisse la galette entre les trois dents 31, 32 et 33 et peut ainsi la rouler sans difficulté. La répartition des tensions sur la galette lors de son roulage est améliorée grâce aux dispositions particulières du dispositif 10 selon la présente invention.

30 Le dispositif 10 selon la présente invention peut également être utilisé pour le roulage de galettes mexicaines de type tacos, burritos et fajitas.

L'invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à même de réaliser différentes variantes de l'invention sans pour autant sortir du cadre du brevet.

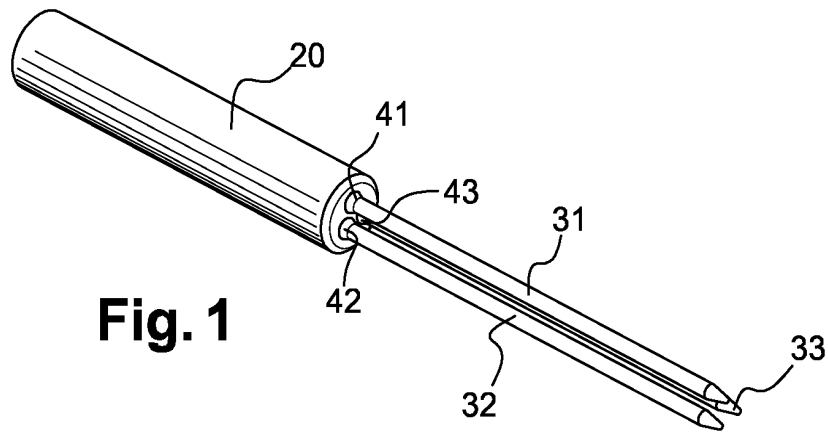
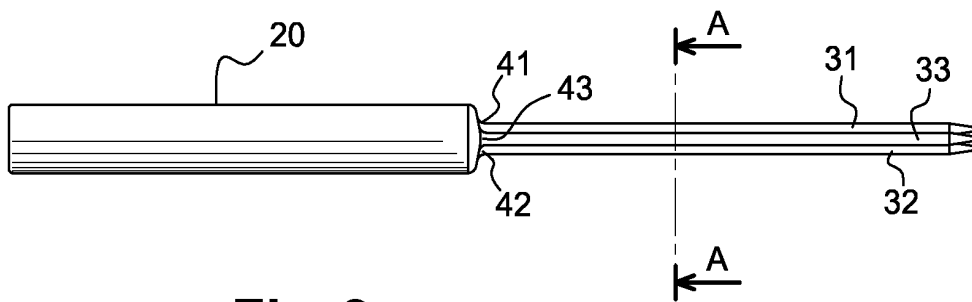
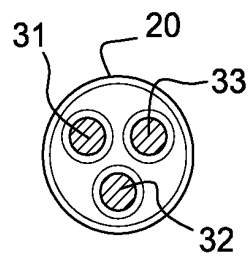
35

**REVENDEICATIONS**

1. Dispositif (10) pour produits alimentaires comprenant un manche (20) caractérisé en ce qu'il comporte trois dents (31, 32, 33) reliées audit manche (20) et en ce que les centres des intersections (41, 42, 43) des trois dents (31, 32, 33) avec le manche (20) constituent les sommets d'un triangle non plat.  
5
2. Dispositif (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce que les centres des intersections (41, 42, 43) des trois dents (31, 32, 33) avec le manche (20) constituent les sommets d'un triangle isocèle.  
10
3. Dispositif (10) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'elle est en acier inoxydable à usage alimentaire.  
15
4. Dispositif (10) selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que les dents (31, 32, 33) sont recouvertes d'un produit anti-adhérent.
5. Dispositif (10) selon la revendication 4, caractérisé en ce que les dents (31, 32, 33) sont recouvertes de Téflon.  
20
6. Dispositif (10) selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que l'espacement entre les trois dents (31, 32, 33) est régulier et est compris entre 5 et 8 millimètres.  
25
7. Dispositif (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les dents (31, 32, 33) ont une longueur comprise entre 14 et 20 centimètres.

8. Dispositif (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le manche (20) a une longueur comprise entre 14 et 20 centimètres.
- 5 9. Dispositif (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le manche (20) a une forme cylindrique.
10. Dispositif (10) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les intersections (41, 42, 43) des trois dents (31, 32, 33) avec le manche (20) sont circulaires.
- 10
11. Dispositif (10) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les intersections (41, 42, 43) des trois dents (31, 32, 33) avec le manche (20) sont en forme de carré.
- 15
12. Dispositif (10) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les intersections (41, 42, 43) des trois dents (31, 32, 33) avec le manche (20) sont en forme de rectangle.
- 20

1/1

**Fig. 1****Fig. 2****Fig. 3**



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 752933  
FR 1154631

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 119 563 A (WILLNER JR LUCAS [US]) 9 juin 1992 (1992-06-09) * colonne 1, ligne 31-45; figures 1,2,5-7 * * colonne 2, ligne 6 - colonne 3, ligne 5 *	1-12	A47J43/28
X	----- US 2 707 651 A (OTT CHARLES J) 3 mai 1955 (1955-05-03) * colonne 1, ligne 16-17, 40-44; figures 1-3 * * colonne 2, ligne 1-8 *	1-12	
X	----- US 5 167 070 A (HIRZEL SUZY C [US]) 1 décembre 1992 (1992-12-01) * colonne 2, ligne 56 - colonne 2, ligne 56; figures 1,2 * -----	1-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47J A47G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
21 février 2012		Escudero, Raquel	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1154631 FA 752933**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **21-02-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5119563	A	09-06-1992	AUCUN	
-----				
US 2707651	A	03-05-1955	AUCUN	
-----				
US 5167070	A	01-12-1992	AUCUN	
-----				